



CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du Mardi 14 septembre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le quatorze du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept septembre deux-mil-vingt-et-un, s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- AUFÈVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1er adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HERAULT Sandrine, conseillère municipale
- MARIEN Olivier, conseiller municipal
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absents :

- LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Sylvie Boulet

Ouverture de séance : 18h46

APPROBATION du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2021



2021-09-01– Budget COMMUNE : Décision modificative n°2 – Virements de crédits

Afin que la trésorerie de St Pierre-le-Moûtier puisse prendre en charge et régler la première note d'honoraires de l'Architecte Monsieur MALLARD concernant le travail déjà réalisé sur le projet « Boulangerie - Epicerie », il y a lieu d'effectuer des modifications au niveau des lignes budgétaires :

- Diminution de crédits :

Compte 2313 Immobilisations en cours- constructions : - 48 000 €

- Augmentation de crédits :

Compte 2031 frais d'étude : + 48 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents,

ACCEPTTE la décision modificative n°2.

Les nouveaux plans de l'aménagement « boulangerie-Epicerie » sont visualisés par le conseil et validés

2021-09-02– Décision modificative n° 3 : Projet acquisition propriété Chambon

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition de la propriété de Monsieur et Madame ROEST, 1 route de l'Allier, Chambon à Livry :

Parcelles cadastrées E : 20 (3769 m²), 21 (1690m²), 1130 (1614m²), 1131 (2730m²), 1133 (1601m²), 1230 (26m²), 1231 (12m²), 1232 (15m²), 1233 (29m²), une partie de la parcelle 24 une fois le redécoupage établi.

PRÉSENTATION DU PROJET

La commune de Livry a connu depuis le mois de mai 2021 une saison estivale agrémentée de diverses manifestations dont notamment l'accueil de la « Ville à Joie » pour trois dates: le 19 mai, le 5 et le 18 juin. Cette association a également animé au travers de sa mission sociale 5 autres communes du pays Val de Loire Nivernais. Suite à cette réussite au niveau local, départemental mais également sur d'autres territoires métropolitains dont le Pays du Beauvaisie (60), le Pays du Chatillonnais (21) et le Pays du Cœur de l'Entre deux Mers (33), l'association cherche à faire l'acquisition d'un lieu de vie situé au centre de la France pour des raisons de praticité.

C'est tout naturellement au vue de l'entente qui s'est créée entre le créateur de la « Ville à joie » Marius DRIGNY et la municipalité de Livry, que celui-ci nous a fait part de sa recherche.

Celle-ci est assez spécifique car elle devra accueillir 13 personnes. En effet, 13 emplois seront créés suite à cet achat.

Au niveau du financement, grâce à son caractère social, l'entreprise ayant le label ESUS peut prétendre à une aide à l'acquisition foncière de 70% au titre du plan de relance et de 10% au niveau de la communauté de commune.

Parallèlement, au début de notre mandature, nous avons été interpellé par le directeur de l'entreprise « Canoë en Terre d'Allier » sur son souhait de trouver un emplacement juridiquement stable sur notre commune. Celui-ci dispose pour le moment d'un prêt de local sur la commune du Veurdre et la situation cadastrale de celui-ci est précaire.



Nous avons donc commencé notre travail de prospection pour répondre à ces deux sollicitations en ayant en trame de fond la possibilité de complémentarité des deux activités.

La maison du pont du Veudre pour certain ou la maison Berthet pour d'autres, se trouve d'être en vente. Cette maison a subi depuis plusieurs années d'importants travaux de rénovation de la part de deux propriétaires successifs et les derniers se trouvent dans l'obligation de vendre pour des raisons de santé. Cette demeure a la caractéristique de posséder un grand corps habitable et de nombreux bâtiments annexe au vu de son passé industriel. De plus, celle-ci est idéalement placée au carrefour des départementales D22, D134 et la D978A. C'est un trafic de plus de 2000 véhicules jours qui transite par cette porte d'entrée à notre région.

Avec cette richesse architecturale mais également environnementale, le lieu semble tout trouvé pour accueillir nos deux porteurs de projet.

La réflexion s'oriente donc aujourd'hui, sur deux acquisitions distinctes mais complémentaires;

L'achat par « la Ville à joie » de la partie logis et d'une parcelle de terrain.

Et l'achat par la municipalité conditionné à une clause suspensive d'obtention de financement de la part de « la ville à joie » pour l'acquisition des bâtiments annexes et des autres terrains pour créer des activités tournées autour de la rivière Allier qui devront être définies par le conseil municipal.

Comme vous avez pu le comprendre au travers de cette brève présentation, ce projet combine plusieurs éléments:

- La création d'au moins 13 emplois sur notre territoire avec un accent porté sur l'emploi des 18 - 25 ans
- La création d'un lieu de vie pluri activités destinés aux locaux mais également aux touristes avec comme horizon la jonction de deux vélos-routes majeures.
- Grâce à l'achat par la collectivité, celle-ci aura un rôle important dans le maintien de la pression des supers structures et locations. Notre commune jouera donc suite à un vide juridique, un rôle sur la préservation des richesses environnementales de notre commune en maîtrisant et en sélectionnant les professionnels de la location.

Eric ELSENER se pose la question quant à l'utilité de ce projet et souhaite que le Président de « La Ville à joie » se déplace à Livry pour expliquer concrètement le projet.

Arrivée de Cyril GAGET à 19h10 :

Concernant ce projet, il souhaite que les parcelles soient mises en valeur et que l'environnement soit respecté.

Monsieur le Maire indique que les frais de notaire pour cette acquisition sont estimés à environ 8700€.

Le conseil municipal, après examen du projet et avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées, E : 20, 21, 1130, 1131, 1133, 1230, 1231, 1232, 1233, une partie de la parcelle E24 une fois le redécoupage défini avec le bâtiment et terrain acquis par « La Ville à Joie ».

ACCEPTE la réalisation de cette acquisition pour la somme de 100 000 €, hors frais notariés ; sous réserve de l'achat de la maison principale par « la Ville à Joie ».

ACCEPTE, afin de réaliser cet achat, la Décision Modificative n°3 au Budget Communal qui suit :

- Augmentation de crédits : dépenses d'investissement

Compte 2115 : terrains bâtis : + 110 000 €

- Augmentation de crédits : recettes d'investissement



Compte 1641 : emprunts : + 110 000 €

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives inhérentes à cette décision et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

2021-09-03 – Centre social : projet été adolescents

Lors du dernier conseil le 6 juillet, Monsieur le Maire a proposé d'accueillir le groupe des adolescents du Centre social de St Pierre le Moutier afin qu'ils puissent intervenir dans la commune pour réaliser des travaux dans le cadre de leur projet (financement d'un voyage).

A Livry, les jeunes ont paillé les arbres fruitiers du verger et ont nettoyé les chemins de randonnée et la place devant la Mairie, ils ont désherbé les trottoirs de la route départementale traversant le bourg et décollé le papier peint dans un bureau de la Mairie.

Ainsi par leurs actions, les élus se sont engagés à participer au financement de leur voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents,

ACCEPTE d'allouer la somme de 400 € au Centre Social de St Pierre le Moûtier, pour leur projet été du groupe « adolescents ».

2021-09-04 – Plan de financement : Projet Epicerie-Boulangerie

Monsieur le Maire reprend le dossier de création de l'épicerie-Boulangerie. Il rappelle les différentes actions et travaux qui doivent être actés par l'Assemblée.

Il rappelle également que des financements sont sollicités auprès de l'Etat (DETR) mais également par le biais du plan cadre par le Conseil Départemental de la Nièvre et le plan de Relance Région et le CRTE (contrat rural de la transition écologique).

Il précise qu'il y a lieu de valider le financement de cette opération et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité, de ses membres présents,

ACCEPTE les devis et frais inhérents au projet tels que présentés dont le montant s'élève à la somme de 387 770 € HT,

FIXE comme suit le plan de financement de l'opération, phasages sur deux années 2021 et 2022

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
Coût total HT	219 000 €	168 770 €
Subvention DETR sollicitée 40 %	87 600 €	67 508 €
Subvention Plan de Relance – Région sollicitée 40 %	87 600 €	67 508 €
Fonds propres Commune 20%	43 800 €	33 754 €

(L'autofinancement de la commune ne devant pas dépasser les 100 000 euros)



CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2021-09-05 – Abandon définitif des loyers

Monsieur le Maire explique que L'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29/12/20 de finances pour l'année 2021 a instauré un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et leurs groupements qui ont consenti des abandons définitifs de loyers au titre du mois de novembre 2020 en faveur d'entreprises qui remplissent certaines conditions. Les abandons de loyers doivent être consentis au plus tard le 31 décembre 2021.

Les abandons de loyers ont été consentis au Restaurant La Cabane, le bourg- 58240 LIVRY, de Novembre 2020 à Mai 2021 ; montant du loyer de 250 € mensuel.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré avec 8 Pour et 5 abstentions,

APPROUVE l'abandon des loyers et l'acceptation de recevoir le prélèvement sur recettes avant la fin de l'année 2021

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

INFORMATIONS :

Commission Travaux

Logements : Après audits du 30 septembre, il est nécessaire de revoir les logements locatifs de la commune, certains travaux sont urgents : isolation, système de chauffage, (devis demandé auprès de la société Iso souffle). Des fiches travaux sont envisagées.

Réflexion sur une enveloppe conséquente pour le budget travaux en 2022.

Le logement route de Chantenay est loué depuis début septembre suite au départ du dernier locataire : des travaux de peinture et divers rafraichissements ont été réalisés avant l'arrivée des nouveaux locataires.

Possibilité de créer un nouveau logement dans une dépendance de la Grange à Clairefontaine, route de Chantenay.

En ce qui concerne la grange de Paraize : éventualité d'en faire un logement mais lourds travaux. Le bâtiment appartient encore à l'EPALA jusqu'en 2022 ; cet établissement l'avait mis à disposition à la commune. Attendre la date d'échéance pour savoir sous quelles conditions la Commune peut devenir propriétaire.

Les ruines (3 bâtiments) au-dessus des Prunelets appartiennent-ils à la commune, si oui réfléchir à l'éventualité de les vendre.



Réfléchir également à vendre la grange de Paraize pour financer les travaux dans les autres logements sinon prévoir environ 100 000 € de rénovation.

Le fond de commerce du restaurant est en vente. De futurs locataires sont intéressés. Des travaux de remise aux normes sont à prévoir : sol, évacuation d'eau, électricité, installation d'un bac à graisses... Suite aux intempéries il y a eu une inondation au niveau de la cuisine à cause des canalisations bouchées.

Devis effectués chez JPH pour électricité et Angel Espada pour la dalle.

Prévoir d'amortir les investissements sur les loyers du restaurant

A penser éventuellement à des travaux de rafraîchissement de la salle qui est sombre, ambiance du restaurant peut être à revoir.

Voirie : Gravillonnage des voies départementales prévu pour octobre suite au grave-bitume, route de Rioussé, Route de Taloux et chemin de la Ribaine.

Arasements des fossés sur chemins communaux

Pour la partie communale, le curage de la mare de la Chaume Glaud est prévu,

Prévoir au budget pour refaire la buse chemin des peupliers également en octobre (devis Giraud) et replanter des arbres à la place des peupliers abattus.

Zone catastrophes naturelles : déclaration sécheresse ; un logement communal à Rioussé concerné suite à une déclaration de fissures.

Olivier Marien demande des nouvelles des installations « abris bus » :

Monsieur le Maire confirme que les abris bus sont prévus au budget soit 9000€.

Installation aux arrêts de Chambon, le Bourg et Alligny

Celui de Chambon est la priorité : à prévoir écopal + dalle + abris bus face à la place, et à l'entreprise Giraud pour l'aménagement de la descente du bus.

Les deux autres sont prévus courant 2022.

Les positionnements sont à réfléchir selon les arrêts.

Réfléchir à celui qui pourrait être installé à Rioussé, sachant que les enfants descendent au croisement de la Route de Rioussé et la Route de Livry, l'abri du pressoir n'étant pas prévu à cet effet si on envisageait de changer l'arrêt. (Possibilité de le financer avec la DCE 2021 soit 7386 €) ou de réaliser une extension au pressoir et demander l'arrêt au pressoir.

- **Commission Fleurissement**

Les membres de la nouvelle commission : Adrien Aufèvre, Gilles Bouchard, Fabrice Barle, Françoise Fievet, Sandrine Hérault, Sylvie Boulet.

Suite à la réunion du 9 septembre un état des lieux par hameau est établi pour établir un devis.

Proposition de fleurissement dans les hameaux puis au bourg par hydromulching le long des murs sur 20cm à 50cm de hauteur. Les membres sont amenés à prendre le métrage dans chaque hameau.

Il est prévu des bulbes, de la jachère, du trèfle selon l'endroit choisi, également dans l'ancien cimetière où l'entretien est compliqué.

Demande de devis à la société PEV à Varennes Vauzelle, cout estimé à 15 000 € pour 12 000ML de fleurissement.

Prévenir chaque propriétaire du projet de fleurissement devant leur domicile.



Eric Elsener intervient pour rappeler l'importance de la pollinisation au-delà de l'embellissement.

Nécessité de choisir des fleurs mellifères et pas que d'ornement.

Bulbes prévus : parterre Alligny et bord de l'étang ou micro-motte, au calvaire à Taloux, au calvaire et sur la place à Chambon.

Jachère fleurie sur pied de mur.

Prochaine réunion de la commission prévue le 23 septembre.

- **CCAS**

Bilan des actions menées et à venir :

Participation aux fournitures scolaires rentrée scolaire 2021/2022, liste des parents qui ont souscrit au pack du SIS

Noël des enfants qui aura lieu le 6 décembre 2021

Repas des aînés qui aura lieu le 11 décembre 2021

Continuité des cadeaux naissance

Continuité des cadeaux mariage

Continuité des permanences aides administratives

Projet aide à la pratique de la langue française suite à demande d'administrés

Projet aide à défricher un jardin chez une habitante suite à demande

Pot de bienvenue des nouveaux habitants avec l'organisation d'animations dans les hameaux dès les beaux jours pour rassembler tout le monde.

Information de la démission de Françoise Fievet du CCAS, cependant elle reste disponible pour la mise en place des diverses manifestations et animations.

- **Syctom : Gestion des déchets cimetièr**

Gérer la gestion des déchets du cimetière avec un passage supplémentaire (fréquence une fois par semaine) et mise en place de containers plus gros.

(pour le moment un passage tous les 15 jours au cimetière et à l'école)

Le Président du syctom Monsieur Soulat a été reçu à la mairie le 30 août dernier pour aborder le problème des déchets et leur collecte.

Il a été pris un arrêté concernant les dépôts sauvages et affiché au point collecte du cimetière ainsi que la mise en place d'une caméra.

Des courriers à certains habitants ont été adressés suite aux vidéos.

Cyril Gaget demande à se retirer de son poste de délégué à la commission, les horaires des réunions n'étant pas compatibles avec son activité professionnelle.

Nommer un nouveau membre au prochain conseil municipal.

En attendant Adrien Aufèvre assurera l'intérim.

- **Musée de la Vigne**

William Peneau, potier, pourrait investir les lieux sous forme d'un atelier-boutique en location

Refléchir pour transférer le musée de la vigne à la cave de Riousses ouverte le week end, visite du

musée par les touristes et clients qui passent aux vignobles, voir également avec nouvel acquéreur de la Vigne.

Refléchir à le faire vivre davantage et peut-être autrement (pas adapté à personne à mobilité réduite).



Idée de conservation de l'histoire du musée : à voir en commission patrimoine.

- **Bulletin municipal 2021**

Les articles sont à rédiger par commissions avec bilans, photos.
Les premières trames sont attendues pour fin octobre.

- **Participation « Le Jour de la Nuit »**

Un mail de « Agir pour l'environnement » reçu en mairie nous interpelle concernant cet événement qui a lieu chaque année depuis 13 ans à la même période, et qui a pour but de lutter contre la pollution lumineuse en organisant une simple extinction de l'éclairage public et/ou diverses animations (conférence, ciné-débat, sortie nocturne). Un kit organisateur est à demander. Se renseigner auprès de l'ADATER. Voir avec le Siseen pour l'éclairage public au niveau de la descente du bourg peut être laisser allumer un candélabre sur deux (attention à la réglementation sur les distances d'éclairage, L'idée de la simple extinction est retenue, avec 8 Pour et 5 Contre (Fabrice Barle, Philippe Valignat, David Piffault, Claudine Chaffaud, Olivier Marien) voir pour l'inscription en ligne, l'arrêté municipal, balisage, communication...

- **Médaille**

La médaille d'argent sera offerte à Stéphane Viez pour 20 ans de service comme employé communal, lors des vœux du Maire qui auront lieu début 2022.

- **Conseiller « France Service »**

Arrivée d'un conseiller France Service encore en formation pendant 8 mois mais tiens déjà des permanences au Centre social de St Pierre le Moutier, afin d'intervenir auprès des habitants concernant l'aide à la manipulation informatique et internet.

QUESTIONS DIVERSES

- **SICC :**

Eric Elsener informe qu'une réunion exceptionnelle s'est tenu le 13 septembre avec Monsieur le Maire, Madame Monnery et Monsieur Favarcq. En discussion la question de l'alimentation avec le projet de la cantine centrale au Collège de Saint Pierre le Moutier qui n'avance pas forcément.

Il a été abordé également le projet local de Livry sur la mise en place des repas préparés par le potentiel repreneur du Restaurant La Cabane : à ce sujet le SICC demande de le penser pour 160 élèves avec aide financière de la part du syndicat. A la fin de la réunion rien n'a été décidé mais le point cantine doit être travailler.

Autre point aborder :

- la régularisation des heures de Sonia (prise en charge du SICC pour 1h75 au lieu de 2 heures)
- les frais d'entretien de l'école de Livry.



- la mise en place d'une garderie de 7h55 à 8h35, déclaration faite auprès de Jeunesse et Sport par Monsieur Jeannin du Centre social.
- les familles dont les enfants résident à moins d'un kilomètre doivent payer le transport scolaire (soit 132€)

Eric Elsener déplore que la commission scolaire ne se soit pas réunie avant ou depuis la rentrée des classes, ainsi que la commission patrimoine et environnement à quelques jours des journées du patrimoine.

- **TIG**

Un administré qui a déjà aidé pour la manifestation communale la Ville à joie à Chambon, a demandé à la mairie d'effectuer ses heures de Travaux d'intérêts générales. Il faut pour cela signer une convention avec le Tribunal judiciaire de Nevers (ATIGIP)

Les membres du Conseil sont à l'unanimité d'accord pour qu'il effectue les 62 heures restantes à l'entretien des outils du musée de la Vigne.

- **Procédures concernant les règles d'urbanisme**

En cours :

- au hameau d'Alligny dépôt illégale de caravanes, algeco, épaves ;
- au Bourg procès-verbal à envoyer concernant dépôt sauvage sur terrain ;
- Entrée de la commune dépôt illégale d'algeco.

- **Dates « BOUSCULAT »**

Week-end du 16 et 17 octobre 2021

- **Chemin de randonnées**

Françoise Fievet trouve dommage que les chemins ne soient pas entretenus.

Monsieur le Maire lui demande si elle veut bien faire un compte rendu de ces chemins afin de réaliser un état des lieux et de le prévoir au planning des agents communaux.

Françoise Fievet informe de sa démission au CCAS.

- **Maraicher**

Fabrice Barle informe avoir pris contact avec un technicien concernant l'installation d'un maraicher afin d'aider la commune a trouvé une personne intéressée.

Séance Levée à 21 heures